



Agent assimilé a l'état / investissement dans une société?

Par **rominou02460**, le **02/10/2010 à 12:01**

Bonjour,

Je sais qu'en tant qu'agent assimilé à l'état (agent SNCF) il m'est interdit de cumuler d'autres emplois.

Par ailleurs est possible d'investir des parts dans une SARL? et en tant qu'associé non rémunéré? en étant minoritaire?

La réponse à cette question m'aiderai beaucoup.
Je vous remercie d'avance

Bien à vous.